



LE GRAIN DE SEL Septembre 2021

Journal d'information FSU Territoriaux : Ville du Mans-CCAS-Le Mans Métropole

Edito

Après un été toujours impacté par la Covid-19 et toutes les restrictions qui l'accompagnent, la rentrée s'annonce encore une fois pleine d'incertitudes et agressive sur plusieurs aspects.

Ainsi sur la réforme des retraites, le gouvernement souhaite toujours réformer le système, et ce dans le sens du report de l'âge de départ.

En page centrale de ce Grain de Sel, vous trouverez les possibilités d'avancements et de promotions internes. Pour la 1ère année, celles-ci sont soumises aux Lignes Directrices de Gestion.

La FSU a apporté de nombreuses propositions et très peu ont été entendues.

Cela impactera nos déroulements de carrière de façon significative ; en effet des critères de technicité d'encadrement ou de positionnement fonctionnel sont rajoutés. Ceux-ci vont fortement freiner le déroulement de carrière de certains agents, voir le rendre impossible. En conséquence, des agents ne pourront pas dérouler au moins une fois sur leur grade, notamment pour les catégories A et C.

La FSU continuera de vous accompagner sur le déroulé de votre carrière.

Le dossier « Temps de travail (1607 heures) » se rouvrira en septembre pour une application au 1er janvier 2022. Cette réforme ne concerne pas uniquement la perte de jours de congés. En jeu un nouveau protocole sur le temps de travail qui reprendra l'ensemble des règles en vigueur, le précédent datant de 2001.

Le télétravail fera partie de ces négociations, faisant suite à la signature le 13 juillet dernier de l'accord cadre sur la mise en œuvre du télétravail dans la Fonction Publique.

Il reviendra à chaque collectivité d'engager des négociations avant le 31 décembre 2021. Concernant la prise en charge financière, chaque collectivité conserve sa libre administration.

La FSU sera à votre écoute, pour porter vos revendications, à travers des Assemblées Générales, et des rencontres sur le terrain au sein de vos services.

SLDTER 72 FSU Territoriaux

29 Place d'Alger - 1er étage - 72000 LE MANS

02.43.23.92.65 ou 06.81.82.28.71

fsu@lemans.fr

CATEGORIE C**AVANCEMENT DE GRADE**

Avancement de grade : nombre de promouvables \times ratio = nombre de possibilités

Exemple : 8 promouvables \times 35% = 3 possibilités

(NC) = Pas de cadre d'emploi dans la collectivité

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Ratios	POSSIBILITES		
			Ville du Mans	CCAS	LMM
ADJOINT ADMINISTRATIF	Principal de 1ère classe	35%	7	1	13
	Principal de 2ème classe avec examen		0		2
	Principal de 2ème classe au choix		4		3
ADJOINT D'ANIMATION	Principal de 1ère classe	35%	2	1	1
	Principal de 2ème classe au choix		6		1
AGENT DE MAITRISE	Principal	35%	3		5
ADJOINT TECHNIQUE	Principal de 1ère classe		9	2	19
	Principal de 2ème classe avec examen		5	0	32
ADJOINT DU PATRIMOINE	Principal de 2ème classe au choix	11	2	8	
	Principal de 1ère classe	1	NC	NC	
ATSEM	Principal de 2ème classe au choix	1			
	Principal de 1ère classe	7			
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Principal de 1ère classe	2			
AGENT DE POLICE MUNICIPALE	Brigadier-Chef Principal	100%			Possibilités à revoir en application des règles définies par les LDG
AGENT SOCIAL	Principal de 1ère classe	35%	NC	1	
	Principal de 2ème classe au choix			6	
AUXILIAIRE DE SOINS	Principal de 1ère classe			4	

PROMOTION INTERNE

GRADES	CONDITIONS	Ville du Mans	CCAS	LMM
AGENT DE MAITRISE	A revoir au regard du Tableau des Emplois Permanent et de la demande des services			

IMPORTANT :

Pour la première fois, les CAP avancements et promotions internes ne se réuniront plus, car la loi de Transformation de la Fonction Publique a évincé vos représentants élus.

Ce sera désormais la décision de l'employeur de nommer les agents, en fonction des Lignes Directrices de Gestion.

Pour rappel, la FSU a voté « contre » celles-ci lors du CTP du 23 juin; c'est en effet un recul pour le déroulement de carrières des agents de toutes catégories.

C A T E G O R I E B

AVANCEMENT DE GRADE

** Application de la mesure dérogatoire

(NC) = Pas de cadre d'emploi dans la collectivité

			POSSIBILITES		
CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Ratios	Ville du Mans	CCAS	LMM
REDACTEURS	Principal de 1ère classe avec examen	50% **	1	0	0
	Principal de 1ère classe au choix		3	0	0
	Principal de 2eme classe avec examen		0	0	1
TECHNICIENS	Principal de 2eme classe au choix		0	1**	3
ANIMATEURS	Principal de 1ère classe au choix		0	1**	1**
	Principal de 2eme classe au choix		0	1**	1**
EDUCATEURS DES APS	Principal de 1ère classe avec examen		3	NC	NC
	Principal de 1ère classe au choix		2		
	Principal de 2ème classe au choix		1**		
ASSISTANT DE CONSERVATION	Principal de 1ère classe au choix		1**		
ASSISTANT D'ENS. ART.	Principal de 2ème classe au choix	1**			

PROMOTION INTERNE

GRADES	CONDITIONS	Ville du Mans	CCAS	LMM
REDACTEUR PPAL 2EME CL.	Après examen professionnel		2	
REDACTEUR	Avec ou sans examen professionnel			
TECHNICIEN PPAL 2EME CL.	Après examen professionnel		2	
TECHNICIEN				
ASSISTANT DE CONS. DU PATR. ET DES BIB.			1	
ANIMATEUR			1	
CHEF DE POLICE MUNICIPALE			1	

C A T E G O R I E A

AVANCEMENT DE GRADE

			POSSIBILITES		
CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Ratios	Ville du Mans	CCAS	LMM
ADMINISTRATEUR	Hors classe	35%			1
ATTACHE	Hors classe	10% **	0	0	2
	Principal au choix	35%	1		2
INGENIEUR	Hors classe	10% **	0		4
	Principal	35%			2
ASSISTANT SOCIO-EDUC.	De classe exceptionnelle		NC	4	NC
PROF. ENSEIGN. ARTIS.	Hors classe		3	NC	
CONSERVATEUR DU PAT.	En chef		1		
ATTACHE DE CONS. DU PAT.	Principal au choix		1		
CADRE DE SANTE PARAMED	De 1ère classe		1		
PUERICULTRICE	Hors classe		1		
INFIRMIER EN SOINS GEN.	Hors classe				
INFIRMIER EN SOINS GEN.	De classe supérieure		1	1	
EDUC. JEUNES ENFANTS	De classe exceptionnelle		3	NC	

PROMOTION INTERNE

GRADES	CONDITIONS	Ville du Mans	CCAS	LMM
ATTACHE			1	
INGENIEUR	Avec ou sans examen		2	
CONSERVATEUR DU PATR.			1	
CONSERVATEUR DE BIB.			1	

A SAVOIR...

DSI

Depuis le report du dossier DSI au dernier CTP du mois de Mai et suite à la mobilisation des agents du service (préavis de grève du syndicat FSU), nous avons relancé l'Elu aux Ressources Humaines et l'administration sur les revendications suivantes :

- Manque de moyens,
- Nécessité de recruter les personnels manquants depuis presque 3 ans !
- Inquiétude sur le départ du Responsable Sécurité Système d'Information (RSSI).

Une réunion avec l'Elu et l'administration est prévue début septembre, la FSU accompagnera les agents du service.

Petite Enfance (crèches)

La FSU interpelle régulièrement l'Elu et le chef de service, sur les conditions de travail des agents des crèches, plus particulièrement Ste-Croix et Sablons. Une réponse rapide doit être apportée aux revendications de nos collègues qui sont en souffrance, tant au niveau de leur pratique professionnelle que de la qualité de l'accueil des petits.

CCAS - Ségur de la santé et CTI (Complément de Traitement Indiciaire)

UNE AVANCEE QUI DOIT BENEFICIER A TOUTES ET A TOUS,

Les mesures du CTI ne s'appliquent qu'aux agents travaillant dans un Ehpad géré par une collectivité territoriale. Sont oubliés les agents exerçant le même travail en EHPA et exclus aussi les agents des services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et ceux de l'aide et l'accompagnement à domicile (SAAD). C'est inacceptable ! la FSU continuera d'exiger que ces personnels obtiennent la même reconnaissance de leurs métiers et bénéficient des mêmes avancées salariales.

A travail égal, salaire égal !

Tous vaccinés mais pas tous augmentés...en effet lorsque l'on parle d'obligation vaccinale, les aides à domicile sont reconnues dans leurs missions auprès des personnes âgées ou fragiles, en revanche lorsqu'il s'agit de leur permettre un accès au Ségur de la santé, le gouvernement ne les voit plus.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Modalités d'octroi d'Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) pour la vaccination contre la Covid-19

Dès la sortie de la circulaire de la DGCL en date du 5 juillet, la FSU en a demandé l'application au sein de nos collectivités. Cela concerne premièrement, l'autorisation à s'absenter sur le temps de travail pour se faire vacciner (acquis au Mans), deuxièmement, l'absence autorisée en cas d'effet secondaire lié à la vaccination soit le jour même et le lendemain, et pour finir l'autorisation de s'absenter afin d'accompagner son enfant de plus de 12 ans à un rendez-vous vaccinal.

GEL DU POINT D'INDICE

Retour sur les annonces de la Ministre qui a confirmé son refus du dégel de la valeur du point d'indice, comme de toute augmentation générale.

Les déclarations de celle-ci annonçant de 40 à 100 € mensuels d'augmentation, pour la catégorie C, relèvent de la manipulation, puisque incluant la protection sociale complémentaire...

Les dispositions concernant les bas salaires et celles pouvant conduire à des carrières moins longues notamment vont dans le bon sens bien que parcellaires.

A ce jour nous attendons les décrets d'application, affaire à suivre...

IIS NOUS ONT REJOINTS

Les Territoriaux du département, principalement du secteur des « routes » arrivant d'une autre organisation syndicale ont choisi de rejoindre la FSU Territoriale, en créant une section qui a pour ambition de représenter l'ensemble des Territoriaux du Conseil Départemental.

Si vous connaissez des collègues du Conseil Départemental, n'hésitez pas à les informer de cette nouvelle représentativité syndicale.